

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2026

Date de la convocation : 07/10/2026	L'an deux mille vingt-six et le 12 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Présents : Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Roméo CARAYON, Isabelle CATHALA, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES ESTEVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Isabelle SIRVEN
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Régis ARMENGAUD représenté par Gilles SABLAYROLLES, Sophie MASSOT représentée par Nathalie GASTOU Absents ou excusés :
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_078

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1,

Vu la délibération DE_2025_042 du 29 juillet 2025 pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Madame le Maire expose la nécessité de renouveler le contrat qui a été conclu pour un agent d'animation dont les heures de travail sont réparties entre la Ruche et l'école privée Saint Joseph.

En effet, ce poste temporaire avait été créé lors d'une réorganisation des services en 2021 à la suite du départ de la collectivité d'un agent. Depuis lors, il a toujours été pourvu et permet d'assurer la continuité du service. L'avis du comité social territorial (CST) doit être sollicité pour la création d'un emploi permanent ce qui permettra le recrutement d'un agent permanent. Les contraintes de calendrier nécessitent le renouvellement de l'emploi temporaire dans l'attente de la création de ce nouvel emploi.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 31/10/2026 au 31/12/2026 inclus,

INDIQUE que cet agent assurera les fonctions d'agent d'animation à temps complet,

PRECISE que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement. En tant qu'agent contractuel de la fonction publique territoriale, il bénéficiera des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 12 octobre 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

Date de transmission en préfecture : 14/10/2026

Date de publication : 16/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.